

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise, par la société « La Société Marocaine des Manufactures de Mohammedia SA », du contrôle exclusif de la société « Alma Pack SA » et de la société « Le Carton SA »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur :** la société « La Société Marocaine des Manufactures de Mohammedia SA »
- **La cible :**
 - La société « Alma Pack SA » ;
 - La société « Le Carton SA ».
- **Nature de l'opération : Prise du contrôle exclusif**

Secteurs économiques concernés :

- Le marché de la production d'emballages flexibles ;
- Le marché de la production d'emballages rigides ;
- Le marché de la production d'étiquettes plastiques ;
- Le marché de la production de tubes en aluminium.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- - 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 28 septembre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise, par la société « La Société Marocaine des Manufactures de Mohammedia SA », du contrôle exclusif de la société « Alma Pack SA » et de la société « Le Carton SA ».

La Société Marocaine des Manufactures de Mohammedia SA » est une société anonyme de droit marocain, contrôlée par le groupe de capital-investissement « Mediterrania Capital Partners », dont le siège social est sis rue Fatima Zahra, Mohammedia, immatriculée au Registre du Commerce de Mohammedia sous le numéro 11665. Elle est active au Maroc, par l'intermédiaire de sa filiale « Advanced Flexible Materials », dans la production d'emballages flexibles et, à titre accessoire, de tubes en aluminium.

« Alma Pack SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est sis Zone Industrielle Sidi Ahmed Ben Yechou, Ain Harrouda, Casablanca, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 115231. Elle est spécialisée dans la production d'emballages flexibles en films plastiques. Elle exerce également, de manière très marginale, une activité de production d'étiquettes plastiques.

« Le Carton SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est sis Zone Industrielle Sidi Ahmed Ben Yechou, Ain Harrouda, Casablanca, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 925. Elle est spécialisée dans la production d'emballages rigides en carton.

Fait à Rabat, le 17 septembre 2026